Du Vingt novembre — en mil huit cent quarante-huit, à quatre heures du soir —

Acte de mariage de Marie Christine Reo — âgé de Vingt trois — ans, né à la Garde — département du Var — le Dix — du mois de Juillet — mil huit cent vingt cinq — profession de propriétaire cultivateur — domicilié à la Garde — département du var — fils majeur de feu Joseph Reo et de Jeanne Tivrant — profession de cultivateur — domicilié à la Garde — département du var — décédé le vingt et octobre mil huit cent quarante et de Jeanne Magdeleine Reybaud sans profession propriétaire domiciliée en cette commune, de la garde, présente, consentante, d'une part.

Et de Marie Christine Reo — sans profession — âgée de Vingt deux — ans, née à Cuers — département du var — le vingt deux — du mois de mars — mil huit cent vingt huit — domiciliée à la garde — département du var — fille majeure — de Jean Joseph Joseph Reo — profession de cultivateur — domicilié à la garde — département du var — et de Jeanne Baptistine Colombe Deneuve, ses parents et ascendants — d'autre part.

N° 15. Meyfret et Reo.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de Mariage faites par neuf dans opposition les dimanches vingt neuf du mois d'octobre dernier et cinq novembre courant.

Acte de naissance du futur époux extrait d'acte de naissance de la future épouse, ainsi que l'acte de décès du père audit futur époux dûment authentiqués et en bonne forme.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsique du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant *les droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Christine Reo et l'autre Marie Elizabeth Benjamain Meyfret.

En présence de Jean Laurent Jaubert — domicilié à la Garde — département du var — âgé de quarante huit — ans, profession de menuisier non parent ni allié des époux.

De Etienne Balthazar Vernin — domicilié à la garde — département du var — âgé de trente huit — ans, profession de propriétaire — les contributions payées non parent ni allié des époux.

De Etienne Jean Fournier — domicilié à la garde — département du var — âgé de trente sept — ans, profession de boulanger non parent ni allié des époux.

Et de Etienne Charles Maurel Barachon — domicilié à la garde — département du var — âgé de quarante huit — ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux Vinonne et les quatre témoins. Tous les autres comparants ont déclaré ne savoir ni écrire ni signer.

Meyfret — Reo — Vernin — Fournier — Barachon — Gaillard

Du Dix huit novembre — en mil huit cent quarante-huit, à quatre heures du soir —

Acte de mariage de Pierre Vinonne — âgé de Vingt sept — ans, né à Marcy — département de la Corse — le Sept — du mois de mars — mil huit cent vingt un — profession de Jardinier — domicilié à la Garde — département du var — fils majeur de Pierre Vinonne — profession de propriétaire cultivateur — domicilié à Marcy — département de la Corse — et de Anne Rosaire Sauvaire, sans profession, décédée le vingt octobre mil huit cent quarante huit — consentants, présents, d'une part.

N° 16 Vinonne et Humbert.

Et demoiselle Therèse Humbert — sans profession — âgée de trente huit ans, née à Montauroux département de haute Saone — le Six — du mois de février — mil huit cent vingt huit — domiciliée à la garde — département du var — fille majeure — de Claude Joseph Humbert — profession de cultivateur — domicilié à Montauroux — département de haute Saone, décédé le cinq vingt cinq août mil huit cent vingt et de feu Therèse Bédard — aussi décédée — audit Montauroux le sept mars mil huit cent dix neuf — d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de Mariage faites par le officier public de cette commune de la garde, aux opposition les dimanches, cinq et onze novembre courant.

Extrait d'acte de naissance du futur époux, ainsi que tout le reste de la future épouse.

Consentement du premier mariage d'une part les père et mère du futur époux, Devant Me Jean Baptiste Gaillard Huissier et son collègue notaire à la résidence de Lorgues, Entre Nous soussignés et témoins.

Déclaration de nomination faite par la future épouse portant que le lieu de décès et celui de dernier domicile des aïeuls et aïeules tant du côté maternel lequel déclaration a été certifiée par les quatre témoins ci après désignés lesquels affirment que quoique connaissant la future épouse ils ignorent le lieu de décès et dernier domicile desdits aïeuls et aïeules ainsi que leurs prénoms respectifs.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il est donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Therèse Humbert et l'autre Pierre Vinonne.

En présence de Etienne Désiré Fournier — domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente sept — ans, profession de boulanger non parent ni allié des époux.

De Etienne Joseph Jean Barachon — domicilié à la garde — département du var — âgé de quarante cinq — ans, profession de propriétaire et conseiller non parent ni allié des époux.

De Etienne Pierre Germain — domicilié à la garde — département du var — âgé de quarante cinq — ans, profession de cultivateur non parent ni allié des époux.

Et de Etienne Jérémie Pons — domicilié à la garde — département du var — âgé de vingt sept — ans, profession de cultivateur non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean Dominique Mourchon adjoint à la Mairie de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux Vinonne et les quatre témoins.

Pierre Vinonne — Therèse Humbert — Fournier — Barachon — Pons — Mourchon adjt